



Arret de la pension alimentaire

Par **candyce**, le **24/09/2011 à 11:44**

Bonjour,rnrnla pension alimentaire pour mon fils est prélevé sur mon salaire , mon fils a 19 ans et travaille et temps plein en cdi comment puis je arreter le prélèvement de la pension alimentaire ?rnrnmerci

Par **cocotte1003**, le **24/09/2011 à 12:55**

Bonjour, si la personne (la mere normlement) qui touche la pension est d'accord et vous SIGNE un papier dans ce sens oui vous pouvez arreter de la verser. Il faut qu'elle fasse arreter cette saisie. Si vous ne trouvez pas d'accord amiable, il vous faut saisir le JAF. commencez par demandez les justficatifs (vous en avez le droit) à la mere que votre fils est encore à charge, cordialement